

Type d'intervention Interpellation (art. 34 RCG)

1^{er} signataire Brunetti Giovanni

Cosignataires

Signatures des cosignataires

Dépôt au nom d'un groupe PDC / Métrailler Marie

Dépôt au nom d'une commission

Signature du Chef(fe) de groupe



Signature du Président

Titre

Carte journalière dégriffée Commune dès 2024

Texte de l'intervention

En février dernier, l'Alliance SwissPass, l'Association des communes suisses et l'Union des villes suisses a annoncé dans un communiqué que les cartes journalières Commune sous leur forme actuelle disparaîtront à la fin de l'année. Elles seront remplacées dès 2024 par une "carte journalière dégriffée".

Ces dernières années, les communes qui proposaient l'achat de cartes journalières ont subi des pertes, notamment en raison de la concurrence des billets dégriffés numériques. La nouvelle formule proposée tient compte de ce qui précède puisque les communes n'assumeront plus aucun risque financier. Elles paieront uniquement ce qu'elles auront effectivement vendu et percevront une commission pour leur travail.

La carte journalière dégriffée Commune sera offerte avec deux niveaux de prix, pour la 1^{ère} et 2^{ème} classe avec ou sans abonnement demi-tarif. Le principe est le suivant: plus on achète tôt, plus le prix est intéressant. A titre d'exemple, le niveau le moins cher sera disponible jusqu'à dix jours avant le jour du voyage de coûtera 30 francs en 2^{ème} classe pour les titulaires d'un demi-tarif.

Un seul contingent de cartes vaudra par jour pour l'ensemble du pays. Les disponibilités seront visibles sur un site centralisé, dont les coûts seront uniquement à la charge de la branche des transports publics.

Pour plus d'informations: https://www.chgemeinden.ch/fr/newsroom/beitrag/Communiqu-_Carte-journali-re-d-griff-e-Commune.pdf

Conclusion

La Municipalité entend-elle proposer ce service à ses citoyens? Si non, pour quelle(s) raison(s)?

Collombey-Muraz, le 11 mars 2023

1^{er} signataire :

